

ARRETE DU MAIRE

N° 2024-381

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3eme groupe

Monsieur le Maire

Je soussigné

PENIAS Guillaume, Président de l'Amicale du Personnel (Mairie de Châteaurenard)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Stade Carbertin (Salle Abel Lorente)

A l'occasion de: Buvette "Octobre Rose"

Du 19/10/2024 - 10h00 au 19/10/2024 - 14h00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10 octobre 2024

Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334-2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. PENIAS Guillaume, Président de l'Amicale du Personnel - Mairie de CHATEAURENARD

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3eme groupe

Du 19/10/2024 - 10h00 au 19/10/2024 - 14h00

A l'occasion de Buvette "Octobre Rose" - salle Abel Lorente

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
15 OCT. 2024

Fait à Châteaurenard, le **10 OCT. 2024**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS